



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>10830</b>	De <b>M. Jean-Marie Fiévet</b> ( La République en Marche - Deux-Sèvres )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > personnes âgées	<b>Tête d'analyse</b> >Nombre de places en EHPAD	<b>Analyse</b> > Nombre de places en EHPAD.
Question publiée au JO le : <b>17/07/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>04/09/2018</b> page : <b>7860</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge de la dépendance à venir des personnes âgées. Les crises à répétition dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ont fait ressortir des besoins essentiels afin d'affronter le choc du vieillissement de la population. La capacité d'accueil totale représente près de 600 000 places au niveau national alors que les besoins à venir sont estimés à plus d'un million de personnes qui seraient dans le besoin d'une structure couvrant leur situation de dépendance, à différents degrés. Ce décalage illustre le différentiel entre l'offre et la demande dans les années à venir, avec pour défi la capacité d'anticipation pour pouvoir y pallier. Il lui demande ce qui sera prévu afin de répondre à cet état des lieux des EHPAD.

### Texte de la réponse

Les personnes de plus de 65 ans seront de plus en plus nombreuses dans la population française dans les années à venir. Le gouvernement a pris l'engagement de préparer l'avenir et de donner un cap, pour que leurs besoins en santé soient mieux pris en charge et surtout qu'elles soient pleinement intégrées à notre société. Le vieillissement de la société française et ses conséquences doivent être anticipés pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie. A cette fin, le haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) et le haut conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie (HCAAM) ont été saisis pour déterminer, sur la base des projections démographiques et des connaissances épidémiologiques disponibles, notamment concernant la prévalence des maladies neuro-dégénératives, et des scénariis d'évolution des prises en charge, les besoins en terme quantitatifs et qualitatifs dans les champs sanitaire et médico-social à horizon 2030. Les hauts conseils doivent formuler des propositions d'évolution des formes d'accueil et de prise en charge, notamment au domicile, dans le cadre des parcours de soins des personnes âgées. Les conclusions seront rendues à l'automne 2018.